

**BANQUE
TRANSATLANTIQUE**

GESTION DE FORTUNE DEPUIS 1881

**CONDITIONS
TARIFAIRES 2026**
PERSONNES MORALES
ET PROFESSIONNELS

À partir du 1^{er} janvier

CRÉATRICE D'OPPORTUNITÉS

Ce document vous présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos agences, sur simple demande ou via www.banquetransatlantique.com

[PRIX DES PRODUITS ET SERVICES]

Les prestations ne comportant pas la mention HT ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20,00 % au jour de la publication. Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

Le prix des abonnements et des frais d'utilisation des services de la banque à distance, ainsi que celui des opérations réalisées par la banque à distance sont hors coût du fournisseur d'accès internet ou hors coût opérateur.

Le taux de change des opérations en devises inclut la marge commerciale de la Banque Transatlantique.

[CONTACTS]

Votre chargé d'affaires est votre premier interlocuteur.

[DATES DE VALEUR]

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos agences et sous www.banquetransatlantique.com.

[FILBANQUE, VOS OPÉRATIONS EN LIGNE]

- par téléphone: **0 892 700 300** Service 0,35€/appel + prix appel
- site internet: www.banquetransatlantique.com
- application BT pour smartphone, disponible sur Google Play store ou l'Apple App Store

[RECOMMANDATIONS]

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix. N'hésitez pas à le demander à votre chargé d'affaires. Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre chargé d'affaires qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

[PERTE OU VOL DE VOS CARTES]

Opposition 24h/24 7j/7:

- sur www.banquetransatlantique.com si vous êtes abonné à Filbanque
- par téléphone en France au: 03 88 39 85 78⁽¹⁾
- par téléphone depuis l'étranger: +33 3 88 39 85 78⁽¹⁾

(1) Numéro non surtaxé, coût selon opérateur.

SOMMAIRE

Gestion du compte	4
Banque à distance	5
Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA	7
Moyens de paiement internationaux	10
Monétique	12
Crédits et garanties	14
Hub Business Solutions (HBS)	15
Placements financiers	16
Résoudre un litige	18
Informations	19
Mentions légales	19

GESTION DU COMPTE

[SERVICES COURANTS ET INFORMATIONS]

Mise à disposition de chéquier ou de carnet de bordereaux de remises, au guichet	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par envoi :	
- frais d'envoi	Frais postaux ⁽¹⁾
- supplément par commande au guichet	2,50 €
Frais de destruction de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remise, par chéquier ou carnet	7,00 €
Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un engagement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (standard ou instantané), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à autorisation systématique (en inclusion: paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans l'UE) et deux formules de chèques de banque par mois.	Gratuit ⁽²⁾
Clôture ou transfert d'un compte courant	160,00 €
Relevé de compte :	
- mensuel	Gratuit
- autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	2,10 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit	2,10 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	2,10 €
Réédition d'un extrait de compte, par ligne	0,10 €
- minimum	18,50 €
Frais de recherche de documents :	
- ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple	22,00 € HT
- ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe, à partir de	50,00 € HT
Production d'échelle d'intérêts, l'unité	9,00 €
Délivrance d'attestations (attestations d'ouverture de compte, de non fusion des comptes de gestion immobilière...), à partir de	19,00 € HT
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	50,00 €
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN	185,00 € HT
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	9,00 €
Gestion des pouvoirs et des autorisations	
Service coursier	Nous consulter
Service IBAN Virtuels	
Actualisation du dossier administratif et juridique, par an, à partir de	200,00 €

[SUIVI PARTICULIER DU COMPTE]

Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois ⁽³⁾	30,00 €
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans ⁽³⁾	30,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 € ⁽⁴⁾
Commission d'intervention: somme perçue par la banque pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier :	
- par opération	9,90 €

- (1) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...)
 (2) Conformément à la réglementation.
 (3) Dans la limite du solde créditeur du compte.
 (4) Tarif pour chaque lettre.

- plafond journalier	39,60 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur [SATD] ou par saisie-attribution	10% du montant dû au Trésor Public ou au créancier
- maximum par SATD	90,00 €
- maximum par saisie-attribution	110,00 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,30 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25,00 €
Frais de lettre pour échéance de prêt impayées, par lettre ⁽¹⁾	32,50 €

[ARRÊTÉ DE COMPTE]

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.

INTÉRÊTS DÉBITEURS

Condition générale en absence ou au-delà d'une autorisation: plafond du taux réglementaire^(*) minoré de 0,05 %

(*) Taux plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie des découverts en compte des personnes morales, publié au Journal Officiel. Calcul sur la base des «nombres» de la période d'arrêté.

COMMISSION DE RISQUE

Commission de plus fort découvert

Commission limitée aux intérêts débiteurs. Taux appliqué au plus fort découvert de la période d'arrêté, multiplié par le nombre de mois qui la compose.

0,08 %

Commission d'immobilisation

Taux appliqué au solde moyen débiteur de la période d'arrêté, si le compte est débiteur de plus de 51 jours consécutifs ou non au cours du trimestre (17 jours dans le cadre d'un arrêté mensuel).

à partir de 0,70 %

Commission de dépassement

Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période d'arrêté et l'autorisation.

0,30 %

COMMISSION DE GESTION

Frais de tenue de compte, par mois, à partir de :

Auto-entrepreneur :

- chiffre d'affaires confiné intérieur ou égale à 1000€/mois

2,25 €

- chiffre d'affaires confiné supérieur 1000€/mois

7,00 €

Professionnel, association et entreprise, à partir de

36,00 €

Commission de mouvement

0,20 %

Fusion d'échelles d'intérêts

Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

[ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE ⁽²⁾ (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)]

FILBANQUE

Filbanque Professionnel

Offres de base (services de consultation et de gestion des comptes), abonnement mensuel :

- jusqu'à 2 sociétés gérées, en plus du titulaire du contrat

13,30 € HT

- au-delà, par tranche de 5 sociétés, espace secondaire inclus⁽³⁾

+ 5,00 € HT

(1) Trois lettres de relance maximum par échéance impayée.

(2) Hors commissions liées au traitement des flux.

(3) Contrat de banque à distance Filbanque d'une entité secondaire, rattaché à un contrat principal.

Filbanque Entreprise	
Offres de base, abonnement mensuel :	
• Services de consultation et de gestion des documents et contrats ⁽¹⁾	1,00 HT
• Services de consultation et de gestion des comptes :	
– jusqu'à 2 sociétés gérées, en plus du titulaire du contrat	41,50 € HT
– au-delà, par tranche de 10	+10,00 € HT
Options, abonnement mensuel :	
• Base tiers (gestion de listes de bénéficiaires de virements ou tirés LCR)	Nous consulter
• Base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvement)	Nous consulter
• Suivi des virements SWIFT GPI (Global Payments Initiative)	5,00 € HT
• Gestion de plafonds et collèges	12,00 € HT
• Gestion de groupes de comptes	20,00 € HT
• Prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe	10,00 € HT
Alertes : Forfait mensuel incluant 25 SMS ou 25 mails/mois	5,00 € HT
Au-delà du forfait :	
– SMS supplémentaire	0,20 € HT
– mail supplémentaire	0,15 € HT

ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

Mise en place d'un service de transfert de fichiers	Nous consulter
Services, abonnement mensuel :	
• TWEB (Transferts WEB)	14,00 € HT
• EBICS T (Transport) :	
– jusqu'à 50 comptes	50,00 € HT
– au-delà de 50 comptes	Nous consulter
• EBICS TS (Transport et Signature) :	
– jusqu'à 5 signataires et 50 comptes	75,00 € HT
– au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes	Nous consulter

Services Logiciels

Hub Business Solutions (HBS): Logiciels de communication multi-bancaire EBICS, de saisie d'opérations bancaires, de gestion de trésorerie, de gestion de e-notes de frais, de gestion de e-factures et de gestion de e-mandats de prélèvement	Cf. page 15
--	-------------

Consommations

Transmission de la banque vers le client, par enregistrement ⁽²⁾	de 0,08 € à 0,09 € HT
Transmission du client vers la banque, par enregistrement	Gratuit
Réfection de relevé de compte, par demande	22,00 € HT
Test de fichier XML, par fichier	5,00 € HT
Relevés de compte électroniques (format PDF)	Nous consulter

SOLUTIONS D'AUTHENTIFICATION FORTE

Service Safetrans :	
– lecteur de carte, cotisation annuelle	19,00 € HT
– carte Safetrans (en option), par carte fabriquée	7,00 €
Licence DIGIPASS, par licence	24,17 € HT

MOYENS DE PAIEMENT EN EURO AU SEIN DE LA ZONE SEPA

[DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES]

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. La zone SEPA (ou Espace SEPA – Single Euro Payments Area) est composée de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, la Cité du Vatican, l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Moldavie. La réglementation européenne a uniformisé les moyens de paiement «SEPA», pour le virement et le prélèvement, en euro, au sein de la zone SEPA. Le virement, pour être éligible SEPA, doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euro,
 - être opéré au sein de la zone SEPA,
 - être de nature ordinaire (non urgent/express),
 - être obligatoirement en frais partagés (option «SHARE»),
 - permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number – Identifiant international d'un compte bancaire) du bénéficiaire.
- Pour les virements au sein de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorise que les ordres de paiement avec option de frais «SHARE» (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option «SHARE». Aux tarifs indiqués, il convient le cas échéant d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière. Certains moyens de paiement en revanche, tels que les chèques, effets de commerce, virements de trésorerie... n'ont pas migré vers le SEPA.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 5).

[MOYENS DE PAIEMENT – LES ENCAISSEMENTS]

MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

Émission de SDD par télétransmission ou Internet (Filbanque) :	
– frais par remise	2,65 €
– commission de service par SDD CORE	0,42 €
– commission de service par SDD B to B	Nous consulter
– enrichissement avec données du mandat, par SDD	0,10 €
SDD remis et retourné impayé	15,60 €
Demande d'annulation de prélèvement, par prélèvement	4,00 €
Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :	
– demande d'ICS à la Banque de France	40,00 €
– intervention sur ICS	Nous consulter

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)

Réception d'un virement SEPA (standard ou instantané)	Gratuit
SEPAmail	
Demande d'Identifiant Créancier SEPAMAIL [ICQX]	40,00 € HT
Contrôle de coordonnées bancaires, par contrôle :	
– en différé	0,80 € HT
– en temps réel	0,90 € HT

(1) Contrat de banque à distance Filbanque d'une entité secondaire, rattaché à un contrat principal.

(2) Le tarif dépend du type de fichier transmis.

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces	
Versements d'espèces : suivant conditionnement	Nous consulter
Échange de monnaie	Nous consulter
Chèques en euro payables en France	
Remise de chèque(s)	Nous consulter
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé :	
– inférieur ou égal à 50,00 €	Gratuit
– supérieur à 50,00 €	16,20 €
Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	
	Cf. "Moyens de paiement internationaux"
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France	
Télétransmission ou Internet (Filbanque) :	
– frais par remise	2,65 €
– commission de service par effet	0,54 €
Papier :	
– frais par remise	17,00 €
– commission de service par effet	7,50 €
Effet remis en crédit après encaissement :	
– commission de service par effet	18,50 €
Commissions liées ⁽¹⁾ :	
– effet remis retourné impayé	18,50 €
– demande de prorogation, réclamation, changement de domiciliation, avis de sort, annulation, présentation à l'acceptation	18,50 €
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	
	Cf. « Moyens de paiement internationaux »

Virements non SEPA

Virement de trésorerie en euro en provenance de la zone SEPA (dont France)	Gratuit
Virement de trésorerie en euro en provenance d'un autre pays hors zone SEPA	Cf. "Moyens de paiement internationaux"
Virement ordinaire non automatisable en provenance d'un tiers	15,60 €
Remises documentaires et crédits documentaires	
	Nous consulter

[MOYENS DE PAIEMENT – LES PAIEMENTS]

MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD CORE ou de modification du mandat	Gratuit
Paiement d'un prélèvement	Gratuit
Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Alertes ⁽²⁾	cf. page 6
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽³⁾ :	
– prélèvement inférieur ou égal à 20,00 €	Montant du prélèvement
– au-delà	20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour autres motifs	17,00 €

(1) Commissions applicables quel que soit le type de remise et cumulables s'il y a lieu.

(2) Nécessite la détention d'un contrat Filbanque.

(3) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

	Internet	Au guichet
Opposition sur mandat	15,00 €	20,00 €
Révocation de mandat	Non disponible	17,00 €
Inscription d'un compte au service des créanciers autorisés	15,00 €	20,00 €
Ajout d'un créancier autorisé, par ajout ultérieur	5,00 €	10,00 €
Interdiction d'un créancier, par ajout	15,00 €	20,00 €
Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD B to B	10,00 €	15,00 €
Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)	Télétransmission ou Internet	Au guichet
Frais par virement occasionnel (standard ou instantané) :		
– entre vos comptes	Gratuit	
– autres destinataires	0,50 €	9,80 €
Frais de mise en place d'un virement permanent ou de modification d'un virement permanent, en faveur d'un compte dans une autre banque	Gratuit	7,50 €
Frais par virement permanent	0,50 €	
Virements sur liste/multiples (standard ou instantané) :		
– frais par remise	2,65 € /jour	16,00 €
– commission de service par virement	0,50 €	9,80 €
Frais par virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire	8,00 €	
Factures Acceptées à Échéance (FAE)	Nous consulter	

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces

Retrait d'espèces en euro au guichet sans émission de chèque	Gratuit
--	---------

Chèques en euro payables en France

Lettre chèque	Nous consulter
Frais d'émission d'un chèque de banque	32,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽¹⁾ :	
– chèque inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
– chèque supérieur à 50,00 €	50,00 €
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision	14,00 €
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire	20,00 €

	Internet	Au guichet
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :		
– par chèque	11,00 €	16,00 €
– par chéquier	27,00 €	32,00 €
Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)		
		Cf. "Moyens de paiement internationaux"
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euros payable en France		
Règlement, par échéance :		
– avec convention de paiement sauf désaccord		1,00 €
– sans convention de paiement sauf désaccord		21,00 €
Envoi d'un relevé papier des LCR à payer		2,40 €

(1) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

Incidents/rejets :	
- insuffisance de provision	21,00 €
- demande de prorogation	32,00 €
- pas d'ordre de payer, paiement partiel	21,00 €
- autres motifs	Gratuit
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. *Moyens de paiement internationaux*
Virements non SEPA	Internet ou Télétransmission Au guichet
Virement de trésorerie en euro à destination de la Zone SEPA (dont France)	9,80 € 15,89 €
Virement de trésorerie en euro à destination d'un pays hors zone SEPA	Cf. "Moyens de paiement internationaux"
Virement réglementé (redevance: TVA, URSSAF...)	9,80 € 15,89 €
Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite: concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	1,00 €
Factures Acceptées à Échéance (FAE)	Nous consulter
Remises documentaires et crédits documentaires	Nous consulter

MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

[DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES]

Les moyens de paiement internationaux couvrent :

- les virements hors zone SEPA (cf. définition page 7), quelle que soit la devise,
- les virements au sein de la zone SEPA (cf. définition page 7) dans une devise autre que l'euro,
- les autres opérations non domestiques.

Pour les virements, il existe 3 options de frais liés :

- **«SHA» (SHARE)** : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option retenue par défaut.
- **«OUR»** : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux de la Banque Transatlantique, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.
- **«BEN» (BENEFICIARY)** : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement. Pour les virements au sein de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais «SHARE» (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option «SHARE». Aux tarifs indiqués, il convient le cas échéant d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière. **Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 5).**

[FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES]

Demande de justificatif de paiement	20,00 €
Port sécurisé. Récupération des frais facturés par nos prestataires avec un minimum de :	
- pli à destination de la France	25,00 € HT
- pli à destination de l'étranger	40,00 € HT

Commission de change dégressive par tranches cumulatives (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :	
- jusqu'à 75 000€	0,05 %
- au-delà	0,025 %
- minimum	18,50 €
Frais de saisie	6,00 €
Frais par virement occasionnel incomplet	7,00 €
Commission pour émission d'un chèque de banque, hors commissions de transfert et de change	24,00 €
Majoration pour «virement express»	15,15 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit	4,00 €
Impayé et modification sur chèques, effets et remises documentaires	27,00 €
Intervention sur chèques, effets et remises documentaires	20,00 €
Frais de flux à destination ou en provenance de pays soumis à SFI*, à partir de	70,00 € HT

[MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT - LES ENCAISSEMENTS]

Virements ordinaires ⁽¹⁾ :	
Commission de rapatriement	19,00 €
Virements de trésorerie ⁽¹⁾ :	
- sans change	15,00 €
- avec change	31,00 €
Chèques ⁽¹⁾ :	
Crédit immédiat Sauf Bonne Fin «SBF» :	
- commission d'encaissement	0,10 %
- minimum	20,00 €
Crédit Après Encaissement «CAE» :	
- commission d'encaissement	0,10 %
- minimum	20,00 €
- frais de dossier	24,00 €
Effets ⁽¹⁾ :	
- Commission d'encaissement	0,10 %
- minimum	19,00 €
Commission d'acceptation	43,00 €
Frais de dossier	24,00 €
Remises documentaires et crédits documentaires	Nous consulter

[MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT - LES PAIEMENTS]

Virements ordinaires ou permanents ⁽¹⁾ :	
Commission de transfert jusqu'à 75 000€	0,10 %
- au-delà	0,05 %
- minimum	18,50 €
Frais de mise en place ou de modification d'un virement permanent	Cf. *Moyens de paiement SEPA*
Virements de trésorerie ⁽¹⁾ :	
- sans change	16,00 €
- avec change	32,00 €

*SFI : sanctions financières internationales (embargo, gel des avoirs...)

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

Chèques ⁽¹⁾ :	
Commission de transfert jusqu'à 75 000€	0,10 %
– au-delà	0,05 %
– minimum	18,50 €
Commission d'encaissement	0,15 %
– minimum	43,00 €
Effets ⁽¹⁾ :	
Commission de transfert jusqu'à 75 000€	0,10 %
– au-delà	0,05 %
– minimum	18,50 €
Commission d'encaissement	0,15 %
– minimum	43,00 €
Commission d'acceptation	43,00 €
Remises documentaires et crédits documentaires	Nous consulter

MONÉTIQUE

[SOLUTIONS D'ACCEPTATION]

La Banque Transatlantique propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services leur permettant :

- d'encaisser des opérations de paiement par carte de façon sécurisée, en proximité et à distance,
- de faciliter les paiements de leurs clients (PnF).

La Banque Transatlantique propose un équipement adapté à leurs activités et à leur usage ⁽²⁾ :

- la mise en place du matériel et l'installation du logiciel (Terminaux de Paiement Électronique, Éditeur Lecteur de Chèques),
- la location mensuelle et l'assistance téléphonique,
- les dépannages sur site (pièces, main-d'oeuvre et déplacement).

Offre spécifique aux professions de santé intégrant la location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Electroniques (télétransmission, contrôle des remboursements...).

Nous consulter

[COMMISSIONS MONÉTIQUES]

Commissions sur encaissement des paiements par carte	Nous consulter
Forfait mensuel « petits remettants » (moins de 1 000,00 € de flux mensuels)	Nous consulter
Option « petits montants » (transactions de moins de 15,00 €)	Nous consulter
Frais par impayé carte :	
– impayé niveau 1	5,00 €
– impayé niveau 2	20,00 €

[CARTES]

COTISATIONS ANNUELLES

Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)

CB Mastercard Business ou CB Visa Business	60,00 €
CB Mastercard Business Executive ou CB Visa Gold Business	145,00 €
Visa Platinum Business	300,00 €

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

(2) Prestations proposées par EURO INFORMATION, fournisseurs de matériels et/ou maintenance. Tarif selon type d'équipement.

Autres cartes et services :	
Supplément pour cartes CVV Evolutif ⁽¹⁾ , par carte	12,00 €
Carte Automate bancaire ou carte de Dépôt	9,00 €
Carte MOA Retrait Monnaie (accès aux automates de gestion de monnaie)	9,00 €
Service Payweb Card (numéros virtuels de carte de paiement), par carte ⁽²⁾	Gratuit
Options disponibles selon la carte, par option et par carte :	
– statistiques dépenses porteurs ou entreprise	9,00 €
– retraits	6,50 €
– 2 ^e relevé porteur, synthèses porteurs ou entreprise	9,00 €
– différé supplémentaire au-delà du différé standard, par décade	5,75 €
– temps réel ⁽²⁾⁽³⁾	6,00 €

PAIEMENTS ET RETRAITS⁽⁴⁾ – CARTES EN EURO

Opérations libellées en euros dans l'Espace Économique Européen :	
– paiement par carte	
– retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) du CIC, Crédit Mutuel ou de Cash Services	Gratuit
– retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement, appelé aussi « Retrait déplacé »	
Autres opérations ⁽⁵⁾ :	
– paiement par carte, par paiement	2,70 %
– retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement, par retrait	2,70 % + 3,00 €
Retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement, avec carte, par retrait	2,70 % + 3,00 €

GESTION DES CARTES

Refabrication d'une carte	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	72,00 €
Réédition d'un code confidentiel	10,80 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	60,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB CIC ou Crédit Mutuel	9,00 €
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	7,70 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	12,50 €
Opposition de la carte par le titulaire	Gratuit
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	44,00 €
Levée d'interdiction de carte	Gratuit
Frais de duplicata de relevé de carte :	
– ancienneté inférieure ou égale à 12 mois	22,00 €
– ancienneté supérieure à 12 mois	36,00 €

(1) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). Disponible sur les cartes éligibles.

(2) Nécessite la détention d'un contrat Filbanque et d'une carte éligible au service.

(3) Affichage en temps réel des opérations cartes en cours d'enregistrement.

(4) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait.

(5) Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devises.

CRÉDITS ET GARANTIES

[DÉCOUVERT ET FACILITÉ DE CAISSE]

Frais d'études et d'actualisation, à partir de	200,00 €
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission d'engagement	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (définie page 5)	0,08 %
Commission d'immobilisation (définie page 5)	à partir de 0,70 %

[FINANCEMENTS MOYEN ET LONG TERME]

Frais de dossier à la mise en place ou lors d'un avenant	1,00 %
- minimum	300,00 €
Délivrance d'un décompte	39,50 €

[ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉS SUR LA FRANCE]

Frais de dossier, à partir de	200,00 €
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
- e-cautions via Filbanque	25,00 €
- caution ou garantie simple	60,00 €
- caution ou garantie complexe, à partir de	150,00 €
- aval sur effet	55,00 €
- avenant	50,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel	de 1,00 % à 3,00 % ⁽¹⁾
- minimum de perception par acte et par mois	12,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
Frais de mise en jeu	115,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
- acte simple	45,00 €
- acte complexe, à partir de	110,00 €
Envoi par courrier	Récupération des frais

[ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉS À L'INTERNATIONAL]

Frais de dossier, à partir de	200,00 €
Commission d'étude, à partir de	105,00 €
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
- caution ou garantie internationale simple	120,00 €
- caution ou garantie internationale complexe, à partir de	265,00 €
- aval sur effet	60,00 €
- avenant	60,00 €

Commission de risque périodique, taux annuel	à partir de 2,00 % ⁽¹⁾
- minimum de perception par acte et par mois	12,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
Frais de mise en jeu	170,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
- acte simple	60,00 €
- acte complexe	110,00 €
Notification/authentification de garanties	120,00 €
Frais de messagerie SWIFT	15,00 €

[ACTES DE GARANTIE REÇUE]

Constitution et gestion des actes	Nous consulter
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	de 70,00 € à 400,00 €

HUB BUSINESS SOLUTIONS (HBS)

Services logiciels, hébergés en mode SaaS (Software as a Service) fournis par EURO-INFORMATION EPIHETE.

HBS Communication Multibanques

Multibanques : abonnement mensuel, à partir de	40,00 € HT
Mono-banque : abonnement mensuel	10,00 € HT

HBS Opérations bancaires (Virements, Prélèvements et Lettres de change (LCR))

Abonnement mensuel, à partir de	10,00 € HT
---------------------------------	------------

HBS Gestion de Trésorerie

Abonnement mensuel, à partir de	15,00 € HT
---------------------------------	------------

HBS e-notes de frais

Abonnement mensuel, à partir de	4,00 € HT
---------------------------------	-----------

HBS e-factures

	Nous consulter
--	----------------

HBS e-mandats

	Nous consulter
--	----------------

Pour plus de détail, une fiche tarifaire est disponible auprès de votre chargé d'affaires.

(1) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

(1) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

PLACEMENTS FINANCIERS

TRANSACTIONS

VALEURS MOBILIÈRES

Gestion Sous Mandat: compte géré sous mandat par une équipe de gérants d'actifs.

Gestion Conseillée expert: compte conseillé de manière proactive par un expert dédié et accès aux outils mis à disposition par la banque.

Gestion Libre: gestion autonome du portefeuille, accès à un large univers d'investissements et aux outils mis à disposition par la banque.

La banque peut reverser des commissions (transactions, gestion...) au prestataire exerçant le service de gestion. Le détail est disponible auprès de votre banque.

Tarifs TTC	Gestion Sous Mandat	Gestion Conseillée Expert	Gestion Libre
Services d'investissement			
- frais de gestion semestriels	0,40 %	0,60 %	
- commission de performance	6,00 %		
- mandats d'arbitrage	Nous consulter		
Transactions sur valeurs mobilières (1)			
Transactions Euronext :			
- actions	1,01 %	1,01 %	1,63 %
- saisie Filbanque			0,81 %
- obligations	0,81 %	0,81 %	0,81 %
- saisie Filbanque			0,63 %
- minimum par ordre	20,48 €	20,48 €	20,48 €
- saisie Filbanque			11,24 €
Transactions autres marchés (2) :			
- actions ou obligations étrangères	1,37 %	1,37 %	2,36 %
- minimum par ordre	31,50 €	31,50 €	89,20 €
- saisie Filbanque			78,75 €

Information Bourse

Alerte bourse à l'unité	0,90 €
Affichage d'un cours en temps réel, à l'unité	0,02 €

AUTRES TITRES FINANCIERS

La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur).

Le détail est disponible auprès de votre banque et sur www.banquetransatlantique.com

Frais de transactions sur OPC (3)	Gestion Sous Mandat	Gestion Conseillée Expert	Gestion Libre
Souscription OPC actions et diversifiés	1,00 %	1,00 %	2,00 %
Souscription OPC obligataires	0,20 %	0,20 %	2,00 % max
Souscription OPC monétaires	Gratuit	Gratuit	1,00 % max
Minimum par souscription	25,00 €		
Rachat	Gratuit		

(1) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le décret n° 2020-95 du 5 février 2020.

(2) Liste des pays disponible à votre agence.

(3) Tarifs hors frais d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur.

Valeurs non cotées sur un marché non réglementé

Compte titres ordinaire: intégration ou cession, par ligne	1,20 % maximum
--	----------------

CONSERVATION ET GESTION

Droits de garde semestriels

Ils sont prélevés par avance tous les semestres en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31 décembre et au 30 juin.

Commission proportionnelle :	
- droits de garde sur valeurs mobilières et métaux (par semestre)	0,21 % HT
- majoration sur les valeurs étrangères	50,00 %
Droit fixe par ligne :	
- valeurs françaises ⁽¹⁾ et assimilées	3,43 € HT
- valeurs étrangères	5,09 € HT
- valeurs non cotées sur un marché organisé (forfait)	85,57 € HT
Minimum par portefeuille	17,50 € HT

Services liés

Transfert de portefeuille hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale :	
- frais par ligne de titres cotés	12,50 € HT
- frais par ligne de titres non cotés	41,67 € HT
- minimum	80,00 € HT

Commission sur intérêts et dividendes

Valeurs françaises Euroclear	Gratuit
Autres valeurs	
- minimum	9,90 €
- maximum	240,00 €

Récupération d'impôts par application des conventions internationales

- minimum	200,00 €
-----------	----------

(1) Ainsi que les valeurs belges cotées en Belgique et les valeurs des Pays-Bas cotées aux Pays-Bas.

RÉSOLUTION D'UN LITIGE

Pour toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque, vous avez à disposition :

- un numéro de téléphone dédié : +33 1 56 88 77 77 (APPEL NON SURTAXE)
- des interlocuteurs privilégiés à contacter :
 - **votre agence, Banque Transatlantique**, via le formulaire de réclamation en ligne sur www.banquetransatlantique.com, par email, par courrier postal à l'adresse du siège de la Banque Transatlantique, ou en prenant rendez-vous avec votre conseiller ou gérant privé.
 - Si la réponse apportée par votre banquier ou gérant privé ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter **le Service Relation Clientèle**, via le formulaire de réclamation en ligne sur www.banquetransatlantique.com ou par courrier postal au siège de la Banque Transatlantique.

La Banque Transatlantique s'engage à :

- accuser réception de toute réclamation dans les dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai ;
- traiter les réclamations dans un délai maximum de deux mois à compter de la date d'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées, entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client ;
- traiter les réclamations, en matière de moyens de paiement, dans un délai maximum de quinze jours ouvrables suivant leur réception.

Le Médiateur : vous pouvez saisir gratuitement, en dernier recours, le médiateur compétent :

- soit en cas de désaccord avec la réponse apportée par votre conseiller et/ou le Service Relation Clientèle ;
- soit deux mois après l'envoi (*) de votre première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée.

Le Médiateur du CIC : uniquement pour les personnes physiques, agissant pour des besoins personnels ou professionnels :

- via son site internet www.lemediateur-cic.fr;
- ou par courrier postal : Monsieur le Médiateur du CIC. 63 chemin Antoine Pardon – 69160 Tassin La Demi-Lune.

Pour les litiges relevant des services d'investissement et des instruments financiers – hors assurance vie – (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc., le consommateur a la possibilité de choisir entre le Médiateur du CIC (ci-dessus) et le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, l'AMF.

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi :

- de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
- ou par courrier postal : Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

Le choix du médiateur saisi est définitif.

Les conditions d'intervention des Médiateurs et notamment du Médiateur de l'Assurance ainsi que leurs coordonnées sont précisées sur www.banquetransatlantique.com et sur les conditions générales de la Banque.

INFORMATIONS

Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25 juin 1999, relative à l'épargne et à la sécurité financière et ses textes d'application. Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif : FBF : 18, rue La Fayette – 75440 Paris Cedex 09, ou par Internet : <http://www.fbf.fr>

MENTIONS LÉGALES

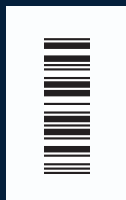
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 29 371 680 euros – RCS Paris 302 695 937 – Swift CMCIFRPP – Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 025 540 Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès des ACM VIE SA et ACM IARD SA, et distribué(s) sous la marque CIC Assurances.

EURO-INFORMATION EPITHETE, SAS, au capital de 3 500 000€ dont le siège social est au 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg, inscrite au RCS de Strasbourg sous le n° 822 035 242. ICS : FR53ZZZ818DC4 Emetteur : "EURO-INFORMATION EPITHETE".

Cash Services est une marque de services gérée par la société 2SF – SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES, SAS au capital de 161 215 200 euros – Siège social : 3 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis – RCS BOBIGNY 915 166 045

Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance – Société par Actions Simplifiée au capital de 53 212 140 € – Siège social : 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg – Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 312 730 674.

(*) Le cachet de la poste faisant foi.



26, avenue Franklin Delano Roosevelt
75372 Paris Cedex 08
www.banquetransatlantique.com